

Classements individuels de fin de saison 2019-2020

Calendrier et procédure

| Séries concernées | Parution | Demande de modification | Appels et/ou Publication |
|---|---|---|--|
| Séries A et B0 Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evénements | Publication officielle (site FRBTT) le 20 avril 2020 | A adresser à Mr Claude JUNIUS Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles le 4 mai 2020 date de la poste faisant foi | Publication des modifications le 8 mai 2020 Appels jusqu'au 21 mai date limite chez : Mr Pascal NOEL (S.G. National) Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles date de la poste faisant foi Publication le 25 mai 2020 |
| Séries B2-B4-B6 Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone | Publication espace joueur Publication espace secrétaire Publication générale (site AFTT) le 10 avril 2020 | ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes jusqu'au 24 avril 2020 dernier délai via l'espace personnel ou courrier date de la poste faisant foi | Publication des classements définitifs le 4 mai 2020 Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs Francophones |
| Séries C0 à NC Ces classements sont attribués par les Provinces | Publication espace joueur Publication espace secrétaire Publication générale (site AFTT) le 10 avril 2020 | Réclamation motivée à introduire chez : L. Hakin - Ch de Wégimont, 140 - 4630 Ayneux par courrier (20 avril) ou via l'espace personnel jusqu'au 24 avril 2020 dernier délai date de la poste faisant foi | Publication des classements définitifs le 4 mai 2020 Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs Francophones |

MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.

Cette demande doit être motivée et envoyée **par courrier normal ou via l'espace personnel** à l'Instance renseignée dans le tableau ci-dessus. Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel. Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif**.

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles 34 et 35) pour de plus amples renseignements.